



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

énergies renouvelables

Question écrite n° 102471

Texte de la question

Mme Nathalie Kosciusko-Morizet appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur le développement de l'énergie géothermique en France. L'augmentation du prix des énergies fossiles constitue une opportunité pour la géothermie. Grâce à cette technique, il est possible d'extraire l'énergie contenue dans le sol pour la valoriser afin de produire de l'électricité, d'alimenter les réseaux de chauffage urbain ou bien de chauffer ou rafraîchir une maison individuelle. Les perspectives d'avenir en la matière semblent prometteuses puisque la croissance annuelle des ventes de pompes à chaleur est estimée à 50 %. La centrale géothermique est désormais la quatrième source de production d'électricité par énergie renouvelable dans le monde après l'hydraulique, la biomasse et l'éolien. La géothermie de très basse énergie permet en outre d'apporter une réponse écologique et durable aux besoins de chauffage et de climatisation. Aussi elle lui demande de bien vouloir l'informer si les aides financières actuellement accordées par l'État (crédit d'impôt pour l'achat d'une pompe à chaleur pour une résidence principale) vont être maintenues, voire étendues, en vue de dynamiser ce marché à fort potentiel qu'est celui de la géothermie.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Kosciusko-Morizet](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102471

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 août 2006, page 8701